



Déclaration des élus CGT du CCE Sur l'accord techniciens/nes

La décision de la direction générale de SNECMA d'ouvrir des négociations sur les techniciens avait soulevé beaucoup d'espoirs pour cette catégorie de salariés.

La CGT s'est fortement impliquée dans ce dossier et nos propositions, initialement partagées par tous les syndicats tel la création d'un coefficient 455 ou nos propositions concernant les niveaux 3 et 4 ont été rejetées. L'accord présenté aujourd'hui par la direction est un MAUVAIS accord.

6 points noirs dans l'accord proposé !

Pour toutes les catégories de techniciens :

1. Pas de politique de remplacement des techniciens
2. Pas de garantie d'un taux de promotion minimum par an et par coefficient
3. Pas de suppression des coefficients 225 et 255 permettant d'obtenir une grille technicien identique à la grille ouvrière
4. Le quota de promotion au niveau 6 sera maintenu
5. Pas de coefficient 455 pour la reconnaissance des longues carrières
6. Pas d'Augmentation Générale au niveau 6

Un coefficient supplémentaire à 385 points est créé. Les échelons ne sont plus que de 20 points au niveau 6, et ce niveau est rabaissé car le maximum de la grille reste figé à 425 points malgré l'allongement de la durée des carrières (passage de 37.5 à 41.5 soit 4 années).

→ 385 points au lieu de 395, c'est 10 points en moins, soit une perte de 74€ ! (prix du point à 7.455€)

→ Pour 10 points de moins ce coefficient crée des aberrations. La direction s'oblige à supprimer le coefficient 395 et doit donc passer les actuels « coefficient 395 » au coefficient 405. De même, les techniciens « dans le tunnel commission passage niveau 6 » aujourd'hui seront promus à 405. C'est un effet d'aubaine pour tous ces salariés, au détriment des futurs techniciens niveau 6.

Pourquoi un coefficient à 385 est-il beaucoup plus mauvais qu'un coefficient à 455 points?

- Il rabaisse le niveau 6 en donnant l'illusion d'une meilleure reconnaissance
- Il retardera l'accès au coefficient 425 du fait de cet échelon supplémentaire au niveau 6
- Le coefficient 385 deviendra la voie de garage de la plupart des 800 techniciens au niveau 5-3

L'absence de coefficients à 455 points : est-ce un problème ? OUI :

→ Le coefficient 455 est nécessaire car le bas de la grille technicien est en dessous du SMIC. La direction n'embauche que des qualifications minimums au coefficient 215. Il faut donc débloquent le haut de la grille.

→ Le passage cadre 3A prévu par l'accord en cours intéresse des techniciens ayant encore devant eux une belle carrière. Aujourd'hui la plupart des « vieux niveau 6 » ne sont pas motivés par un passage cadre (contraintes et pressions plus fortes ...). Un nouveau coefficient 455 aurait été pour eux la reconnaissance de 40 ans de carrière.

Pour toutes ces raisons les élus CGT du CCE sont contre ce projet d'accord.